

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :
4 juillet 2024

Date d'affichage
4 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNE, Pierrick BARON, Conseillers.

Était absente excusée : Nathalie BRILLARD a donné pouvoir à Florence GELOIN.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour modifier l'ordre du jour : Point n°3.3, Point n°3.1, Point n°3.2, Point n°1, Point n°2, Point n°4.
Denis TALIGOT est arrivé au cours de la séance à 19h16 (Point n°3.3)

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°69/2024 : INSTALLATION D'UNE STATION DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / SDE 35

Adresse : Le bourg

Parcelle concernée : ZK 65

Point GPS : [48.31032769525751, -1.1262450225384582](#)

Identifiant de la station : FRS35XXXXX01

Type de borne : Borne normale-accélérée inférieure ou égale à 30kW en courant continu (DC) et alternatif (AC)

Place de stationnement réservée : 1 classique (2.50m de large) + 1 dimension PMR (3,30m de largeur) + 1 couloir de traversée (0.90m de large)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- VALIDE l'installation d'une station de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec le SDE 35,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

